

sommaire

2 • 3

Ce que les membres en pensent

- Les professionnels s'inquiètent du français à la Ville

4 • 5 • 6

Le SPPMM en action

- Caisses de retraite de l'ancienne Ville : la situation est toujours précaire
- Profil fait peau neuve
- Le 31 mars à l'agenda

7 • 8 • 9

Dossier

- *Bilan de l'année 2002*
Le SPPMM travaille d'arrache-pied dans l'intérêt de ses membres

10 • 11

Humeurs

- Campagne défusionnaire : la constitution de la question

12

Nouvelles express

Aux plus jeunes de prendre la relève

Michel Vézina, président

Comme je l'ai déjà annoncé, je ne solliciterai pas un nouveau mandat à la présidence du SPPMM. Je prends ma retraite après 35 ans de vie syndicale active, des années heureuses pendant lesquelles j'ai eu le sentiment de faire œuvre utile, en collaboration avec mes collègues. Depuis quatre ans, j'ai reporté mon départ pour faciliter le passage du syndicat dans la nouvelle Ville. Le pire est maintenant derrière nous. Il est temps de céder la place aux plus jeunes.

Durant ma carrière, j'ai eu deux principaux chevaux de bataille. Le premier fut l'unité des professionnels qui, selon moi, représente une condition indispensable de leur pouvoir de négociation. Un grand pas en avant a été fait à l'occasion du vote d'allégeance syndicale, en décembre 2001. Il existe encore d'autres syndicats de professionnels à la Ville, mais le regroupement de la majorité au sein du SPPMM confère aux professionnels une force indéniable.

Par ailleurs, j'ai toujours été convaincu que les professionnels forment un groupe distinct dont les besoins sont différents de ceux des autres groupes d'employés. Pour la plupart, la reconnaissance et le respect du travail professionnel sont tout aussi importants que le maintien de bonnes conditions de travail. Voilà pourquoi, le SPPMM a toujours privilégié une approche fondée sur le dialogue et la concertation. Il n'en tient qu'aux professionnels de poursuivre dans cette voie et de se donner un syndicat dont la pratique est compatible avec leur réalité.

Le SPPMM est aujourd'hui solide et parvenu à maturité. L'organisation est bien

structurée, et ses finances sont saines. Fort de ses 1 200 membres, le SPPMM a les assises pour aller de l'avant. Tout est en place pour que d'autres prennent la relève.

Certains ont pu me croire indispensable du fait que j'ai occupé le poste de président pendant une très longue période. Je ne le suis pas. Au cours des dernières années, mes collègues ont pris davantage de responsabilités, de sorte qu'ils maîtrisent les dossiers aussi bien que moi. Le comité exécutif du syndicat est composé de gens talentueux qui travaillent avec acharnement, et c'est là que réside la clé du succès que nous avons connu. Plusieurs resteront en place de même qu'Hélène, notre secrétaire administrative, et nos collaborateurs aux communications et aux services juridiques.

Cela peut paraître étrange de la part d'un syndicaliste de carrière, mais j'ai toujours eu la chance de travailler dans la bonne humeur et l'harmonie. Je remercie mes collègues du comité exécutif et tous les collaborateurs du syndicat qui m'ont donné ce privilège. J'éprouve aussi énormément de gratitude envers tous les professionnels et professionnelles qui, année après année, m'ont témoigné leur confiance.

La personne qui me succédera aura d'importants défis à relever, principalement en ce qui a trait à l'harmonisation des conditions de travail et à la négociation de la convention collective. Par ailleurs, elle sera entourée d'une équipe compétente pour la conseiller et disposera des ressources nécessaires pour mener le navire à bon port. Je lui souhaite tout le succès possible. ●



Les professionnels s'inquiètent du français à la Ville

Depuis l'avènement de la nouvelle Ville, plusieurs signes témoignent de la diminution du caractère français et de la tendance générale au bilinguisme dans la métropole. Le syndicat a aussi remarqué certains changements dans l'approche de l'Administration en matière de langue de travail. Profil a rencontré quelques membres pour en savoir un peu plus. La plupart ont effectivement observé un dérapage vers l'anglais. Toutefois, les opinions s'expriment dans un large registre. Nuances.

La langue est un sujet sensible.

PLUS D'ANGLAIS

« Il y a des pressions de la part du public pour que les communications de la Ville soient bilingues. Et la création de la nouvelle Ville a renforcé ces attentes. Cela a commencé avec Côte-des-Neiges, ensuite Parc-Extension, et maintenant c'est le Sud-Ouest et Ville-Marie qui souhaitent recevoir la documentation dans les deux langues. »

*Débat animé par Louis-Alain Ferron, vice-président
Propos recueillis par Carole Paquin, conseillère en communication*

« Villeray est le prochain quartier qui demandera le bilinguisme en raison de la proportion d'allophones qui est en croissance. »

« Il y a un glissement vers le bilinguisme dans les quartiers de l'ancienne Ville. On demande une documentation bilingue, et c'est accordé à la pièce »

« Plusieurs membres du comité exécutif proviennent des arrondissements de banlieue, et souhaitent que les services soient offerts dans les deux langues. Ils craignent un virage vers le français. Il faut un équilibre dans tout ça »

« Pas du tout. Le bilinguisme tend à s'étendre vers les arrondissements de l'ancienne Ville qui n'ont pas le statut bilingue, et non le contraire. »

« À Westmount, on parle de plus en plus français à la bibliothèque parce que nous avons de plus en plus d'utilisateurs francophones. Ce n'est pas frustrant. Nous avons toujours parlé les deux langues. »

« Tous les outils de promotion des événements issus du Secrétariat général sont maintenant produits dans les deux langues, ce qui n'était pas le cas auparavant. »

« Au bureau du maire, la documentation est traduite de façon systématique. »

« On nous demande de rédiger des portions en anglais dans les discours des élus. »

« Je trouve cela très insidieux. On passe le message que le bilinguisme est institutionnalisé à la Ville. »

LA LOI 101 TOUJOURS UNE BALISE

« Auparavant, on s'adressait en français aux clients corporatifs. Pour ce qui est des individus, seuls ceux qui en faisaient la demande recevaient la documentation en anglais. Maintenant, on envoie la documentation en anglais aux corporations qui en font la demande. Ce n'est pas une décision politique, c'est le chef de module qui nous a donné cette directive. »

« Dans les grands événements réalisés en partenariat avec les autres paliers de gouvernement, les communications du fédéral sont bilingues, celles du provincial sont uniquement en français et celles de la Ville sont bilingues. Nos communications devraient-elles être bilingues par respect pour les arrondissements bilingues ? »

« Les communiqués de presse devraient être uniquement en français puisque les médias sont des citoyens corporatifs. Or, les communiqués sur le contrat de ville et le budget ont été traduits en anglais. Où est la logique ? »

« Nous n'avons pas de politique de la langue à la Ville, alors les décisions se prennent cas par cas. »

« Dans mon service, jamais on a envoyé autant de documents en traduction. Certains arrondissements

nous ont fait savoir qu'ils ne distribueraient pas la documentation unilingue. De plus, on ne se conforme pas aux normes. La loi 101 stipule que les documents traduits doivent être imprimés séparément et non, recto verso.»

«La loi 101 doit servir de guide. Un individu peut demander que l'on communique avec lui dans la langue de son choix. Pour les entreprises, c'est seulement en français.»

«Somme-nous en train de contourner la loi 101 à la Ville.»

«Oui.»

«On observe une plus grande utilisation de l'anglais dans les communications de la Ville, alors que le nombre d'anglophones est en régression. Pourquoi?»

«Parce que les villes fusionnées font pression. La raison est politique.»

«Le comité exécutif banalise et exprime sa résistance à la loi 101 de multiples façons.»

«C'est l'absence de politique linguistique claire à la Ville qui explique le glissement vers le bilinguisme.»

«Je sais qu'une politique de la langue est en attente d'approbation depuis un certain temps au comité exécutif. Cette politique reprend les grandes lignes de la loi 101»

«Le français doit prédominer. Toutefois, en raison du caractère cosmopolite de Montréal, l'anglais et les autres langues devraient aussi être utilisés. Cela permettrait d'atteindre nos objectifs de communication avec plus d'efficacité.»

«Certains services requièrent le bilinguisme. Par exemple, au Centre d'accueil des réfugiés, c'est nécessaire.»

«Dans les communications qui touchent les questions environnementales et de salubrité, l'anglais est autorisé.»

«Les communications qui touchent les services d'urgence ou de santé doivent obligatoirement être dans les deux langues. Pour le reste, c'est moins évident.»

«On associe trop souvent allophone et langue anglaise, alors que plusieurs ne parlent pas anglais.»

DO YOU SPEAK ENGLISH ?

«Le bilinguisme est maintenant un atout pour obtenir un poste à la Ville, bien que ce ne soit pas une exigence formelle. Même pour les postes en informatique, où on n'a pas affaire avec le public. Les gestionnaires pensent que les employés peuvent avoir à travailler avec des collègues unilingues anglais dans les arrondissements des anciennes municipalités de banlieue.»

«Tout récemment, le descriptif d'un poste affiché en finances mentionnait l'anglais comme exigence.»

«Le syndicat est intervenu à quelques reprises sur la langue dans l'affichage des postes.»

«Dans les fonctions où il y a contact avec le public, il est normal que le bilinguisme soit exigé, mais pour les autres fonctions, je n'en vois pas la nécessité.»

«Il faut éviter que le contexte de travail devienne bilingue.»

«Je ne crois pas que cela risque d'arriver.»

«Le bilinguisme est une compétence comme une autre. L'employé bilingue aura toujours un avantage sur celui qui ne l'est pas, et c'est normal.»

«À Lasalle rien n'a changé. La langue de travail est toujours le français, mais certains collègues parlent anglais entre eux. Par contre, nous devons être bilingues. Notre clientèle anglophone est très exigeante surtout depuis trois ans, c'est-à-dire depuis qu'on a commencé à parler de fusions»

«Le français doit demeurer la langue de travail. Il ne faut pas reculer même si plusieurs arrondissements réclament le bilinguisme.»

«Certains articles de la charte de la langue française sont réputés faire partie de la convention collective. Un professionnel qui se voit refuser un poste parce qu'il n'est pas bilingue peut faire appel au syndicat. C'est à la Ville de démontrer que l'anglais ou toute autre langue est une exigence raisonnable.» ●

Particulièrement en raison de l'éloignement, certains membres se sont plaints de ne pouvoir assister aux débats organisés dans le cadre de la présente chronique. C'est compréhensible, le syndicat couvre maintenant un vaste territoire. Afin de remédier à cette difficulté, ceux qui ne peuvent se déplacer seront désormais invités à nous faire parvenir leurs commentaires par courriel.

Bonne participation !
La rédaction



➤ **En tout 270 M\$,** provenant de la vente de l'île Notre-Dame et d'une partie des surplus budgétaires de 2001, seront dédiés à la réduction du déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville. Cette injection de fonds met un baume sur la problématique des caisses de retraite. Toutefois, le déficit actuariel demeure important.

CAISSES DE RETRAITE DE L'ANCIENNE VILLE

La situation est toujours précaire

Michel Vézina, président

La piètre condition des caisses de retraite de l'ancienne Ville est le résultat d'années de pelletage en avant de la part de nos édiles municipaux successifs. Les régimes ont été sous-provisionnés de façon généralisée depuis près d'un siècle par l'employeur. De plus, la Ville s'est octroyé un congé de cotisations pendant deux ans à la fin des années 1960. En 1983, le montant de la dette actuarielle et les remboursements ont été encadrés par des actes notariés. Or, pendant de nombreuses années, ces remboursements ne couvraient même pas les intérêts, de sorte que la dette a crû de façon exponentielle, et ce, avec l'accord du gouvernement du Québec. Il est donc tout à fait normal que ce dernier participe au sauvetage des caisses de retraite.

Le déficit actuariel est maintenant évalué à 1,6 milliard de dollars. Le contrat de ville a pour effet de réduire considérablement le montant des contributions spéciales que la Ville doit verser pour renflouer les caisses, mais les versements demeurent élevés. Les paiements, qui s'échelonnent jusqu'en 2045, atteindront un plafond de 90 M\$

en 2015 et seront maintenus à ce niveau jusqu'en 2045. Cette année, la contribution spéciale de la Ville est de 52,2 M\$.

Par ailleurs, la dernière évaluation de la plupart des caisses de retraite de l'ancienne Ville a été faite au 30 décembre 2000, c'est-à-dire au moment où elles enregistraient d'importants surplus. Depuis, le rendement des caisses de retraite a accusé un net recul en raison de la crise des marchés financiers. Plusieurs régimes des anciennes municipalités de banlieue se trouvent dans la même situation. Cette nouvelle donne pourrait amener une augmentation considérable de la quote-part de la Ville.

Au cours des négociations sur le contrat de ville, le maire Tremblay a manifesté son intention de modifier certaines conditions des régimes de retraite, notamment en diminuant la quote-part de la Ville et en augmentant celle des employés. Cette avenue a été rejetée au profit d'une autre solution plus acceptable pour les employés. Est-il nécessaire de rappeler que nous avons déjà contribué

Profil fait peau neuve

C'est avec plaisir et fierté que nous vous présentons *Profil* en deux couleurs et d'un design renouvelé. Au fur et à mesure que nous connaissons mieux notre nouvel effectif, nous apporterons aussi des changements au contenu. Nous tendons vers des articles plus courts et des sujets plus diversifiés. Notre objectif est toujours le même, nous voulons informer nos membres et répondre à leurs préoccupations le mieux possible.

Le portrait municipal s'est considérablement transformé depuis la création de la nouvelle Ville, et il est moins facile de connaître les besoins de nos membres. Nous comptons donc sur vous pour nous renseigner et nous aider à nous rajuster. Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus. Et bien sûr, la porte est toujours ouverte à ceux qui voudraient prendre la responsabilité d'une chronique ou qui veulent participer ponctuellement à la rédaction.

Maintenant tiré à 1 500 exemplaires, *Profil* est le principal outil de communication du SPPMM. En plus d'être envoyé aux professionnels de la Ville, il est distribué aux élus montréalais, aux médias ainsi qu'à certains groupes cibles. *Profil* est publié quatre fois par année, au début de mars, de juin, de septembre et de décembre. ●

Bonne lecture.

La rédaction sppmm@sppmm.org

largement à la réduction du déficit actuariel des caisses de retraite ?

En 1998, les employés de l'ancienne Ville ont cédé 500 M\$ des surplus d'exploitation enregistrés par les caisses de retraite pour réduire le déficit actuariel initial. C'est ce qui a permis à la Ville de réduire ses frais de main-d'œuvre de 6 % comme l'exigeait le gouvernement du Québec. L'entente stipulait également que les 250 M\$ subséquents de surplus d'exploitation seraient totalement affectés au comblement du déficit. Par la suite, 60 % des surplus continueraient de renflouer les caisses de retraite et 40 % seraient consacrés à l'amélioration des régimes. Ces surplus étaient évalués au prorata de chacune des caisses de retraite. À ce jour, la plupart des caisses de retraite n'ont pas complété la deuxième partie de l'entente. Une fois les conditions de l'entente réalisées, les employés auront cédé un milliard de dollars.

Le pouvoir d'achat des professionnels de l'ancienne Ville ayant diminué de 16 % depuis 1992, l'objectif des prochaines négociations est d'amorcer un rattrapage. Le

SPPMM est actuellement dans une dialectique d'amélioration des conditions de travail des professionnels. Il n'est pas question de céder quoi que ce soit ni sur les conditions des régimes de retraite ni sur autre chose. Bien que les régimes de retraite des employés des anciennes municipalités de banlieue soient séparés, les professionnels provenant de ces municipalités ont évidemment tout à gagner à ce que nous maintenions nos objectifs. ●

rendement

Est-il nécessaire de rappeler que les employés ont déjà contribué largement à la réduction du déficit actuariel des caisses de retraite?



Le **31 mars** à l'agenda

Les préparatifs en vue des élections aux quatre postes du comité exécutif du syndicat vont bon train. Comme nous l'avons annoncé, les élections se tiendront à la prochaine assemblée générale statutaire du syndicat, le 31 mars.

D'ici quelques jours, vous connaîtrez les candidats aux postes de président et de secrétaire ainsi qu'aux deux postes de vice-président Sections. Par la suite, les candidats se présenteront plus amplement et diffuseront leur plate-forme. Les communications se feront exclusivement par courriel.

Ces élections constituent une charnière pour les professionnels. Deux figures marquantes, Michel Vézina et Lise Langlais, prennent leur retraite, et quatre postes sur sept sont à pourvoir dans ces élections, ce qui pourrait amener des changements importants en matière de gestion syndicale. De plus, les mandats sont maintenant d'une durée de trois ans, en vertu des statuts et règlements adoptés à l'assemblée générale du 9 décembre.

Rappelons que tous les membres qui le souhaitent peuvent se présenter à l'un ou l'autre des postes soumis au vote. Quant aux autres, nous les invitons à suivre la campagne électorale avec attention afin de faire un choix éclairé.

Au plaisir de vous voir à l'assemblée générale du 31 mars.
Le comité des élections



« Position » **Publicité La Personnelle**



BILAN DE L'ANNÉE 2002

Le **SPPMM** travaille d'arrache-pied dans l'intérêt de ses membres



Carole Paquin, conseillère en communication

- **Fin de la saga** sur la définition des juridictions syndicales, intégration des professionnels dans la nouvelle Ville, harmonisation des conditions de travail et préparation d'un projet de convention collective, tels ont été les principaux dossiers du syndicat cette année. À petits pas et souvent dans l'ombre, nous avons accompli un travail de titan. Tout cela, alors que notre effectif passait à quelque 1 200 professionnels. ►

participation

Plusieurs membres, les nouveaux comme les anciens, ont mis l'épaule à la roue et participé aux divers comités de travail.



L'année a débuté dans le brouhaha des appels interjetés par le Syndicat des fonctionnaires et celui des architectes. Le Syndicat des fonctionnaires contestait la décision du commissaire du travail de créer une unité de négociation distincte pour les professionnels. En avril, le Tribunal a tranché en notre faveur respectant ainsi la volonté de la majorité des professionnels d'appartenir à un syndicat qui leur est exclusif. L'appel a eu pour effet de suspendre la décision du commissaire. Notre nouvelle juridiction n'a été appliquée qu'à partir d'avril.

De son côté, le Syndicat des architectes demandait de représenter tous les diplômés en architecture quelles que soient leurs fonctions. Le Tribunal du travail n'a pas fait droit à cette demande, mais a décidé de maintenir l'ancien libellé d'accreditation. Ce jugement a eu pour effet de ramener devant le commissaire du travail la problématique du partage des juridictions entre les professionnels et les architectes. Les requêtes en vertu de l'article 39 du Code du travail, déposées en 1999 à ce propos, ont donc été reprises. Nous attendons toujours la décision du commissaire du travail.

Par ailleurs, le syndicat a déposé 651 autres requêtes en vertu de l'article 39 du Code du travail, compte tenu que plusieurs arrondissements tardent à respecter la décision du Tribunal du travail concernant notre juridiction syndicale. Ces requêtes visent à intégrer dans notre unité 451 postes de professionnels qui ont toujours le statut de cadre et 200 postes de professionnels toujours couverts par le Syndicat des cols blancs. Ces postes sont majoritairement dans les anciennes municipalités de banlieue.

LE PROCESSUS D'INTÉGRATION S'ÉTERNISE

Le processus d'intégration a traîné en longueur, accusant un retard de plus de six mois. Malgré tout, les professionnels ont reçu leurs nouvelles attributions en conformité avec les protocoles d'entente négociés pour chaque groupe. En décembre, le processus n'était pas totalement terminé. Il fallait encore définir des mesures transitoires pour permettre les mouvements de personnel entre les arrondissements d'ici à ce que les conditions de travail soient harmonisées.

Au cours du processus d'intégration, le syndicat est intervenu sur environ 150 cas problématiques. La majorité de ces cas ont été réglés de façon satisfaisante. Seulement deux plaintes ont été déposées devant le comité conjoint prévu par le protocole d'intégration. Ces deux cas ont été réglés sans nécessiter d'arbitrage.

Par contre, le syndicat a réglé une douzaine d'autres griefs. La majorité

d'entre eux ont été résolus par la discussion, selon notre approche habituelle. Trois sont allés en arbitrage. Plusieurs de ces griefs nous ont été transférés lors du passage au SPPMM d'anciens syndiqués cols blancs.

Période de flottement et d'inquiétude chez les professionnels anciennement syndiqués chez les cols blancs en ce qui concerne leur couverture d'assurances du fait que celle-ci était attachée à leur appartenance au SFMM. Il y a eu négociation avec l'employeur pour leur assurer une couverture équivalente à celle qu'ils avaient auparavant. Depuis la fin de l'été, ces professionnels sont couverts par la Société Desjardins Sécurité financière.

DÉBUT DE NÉGOCIATIONS CHAOTIQUE

En mai, nous avons eu une première rencontre de négociation, puis plus rien jusqu'à l'automne. En octobre, la Ville a présenté aux syndicats un cadre de règlement des conventions collectives. Entre autres choses, la Ville proposait un gel des salaires en 2003 et des augmentations conditionnelles à des gains de productivité pour les années subséquentes. D'emblée, la proposition a été rejetée par tous les syndicats.

Retour au scénario initial. Nous avons suivi une formation sur l'approche de « négociations sur la base des intérêts » en compagnie des représentants patronaux comme la Ville nous l'avait demandé en début d'année. Puis, nous avons entrepris les discussions sur les mesures de transition jusqu'à la signature de la convention collective.



participation

La participation est nécessaire pour assurer l'intégration et une représentation adéquate de tous les membres.

D'autre part, à partir du printemps, un comité a travaillé à l'élaboration d'un projet de convention collective qui s'articule autour d'une dizaine d'enjeux, dont plusieurs concernent la pratique professionnelle. Ce projet a été débattu dans toutes les sections, ce qui a permis de le bonifier. Il a été adopté à l'unanimité à l'assemblée générale de décembre.

Un autre comité a travaillé à la refonte des statuts et règlements pour les adapter à la nouvelle juridiction du syndicat. Les principaux changements touchent le comité exécutif et l'organisation des sections dont le nombre est passé de 14 à 18. Une structure intérimaire avait été mise en place dès l'été afin d'assurer une représentation syndicale adéquate des nouveaux membres. Plusieurs d'entre eux ont posé leur candidature à titre de représentant de section et siègent maintenant au bureau de direction du syndicat.

RÉFLEXION ET RAJUSTEMENTS

Notre effectif étant deux fois plus nombreux et dispersé aux quatre

coins de l'île, il est plus difficile d'avoir un contact personnalisé avec chacun, comme c'était le cas auparavant. Il nous fallait donc entreprendre une réflexion pour adapter nos communications et les rendre plus efficaces. Les résultats seront visibles en 2003, principalement avec la refonte de notre bulletin d'information Profil et de notre site Internet.

Entre autres dossiers, le comité de la caisse de retraite a travaillé à la modification du règlement de la caisse pour le rendre conforme à la loi 102. Les participants actifs et non actifs ont maintenant la possibilité d'ajouter deux fiduciaires non votant si tel est leur désir. Les deux postes ont été comblés par Marc Demers et Robert Melanson. Deuxième modification d'importance, les employés temporaires reçoivent désormais à leur départ le taux de rendement de la caisse sur leurs cotisations en plus des sommes cotisées. Cela n'est que justice.

Enfin, nous sommes très satisfaits du système comptable mis en

application en 2001 pour gérer les fonds syndicaux. Le logiciel « simple comptable » nous permet de réaliser des économies car plusieurs tâches sont maintenant réalisées par notre secrétaire administrative. Toujours en ce qui a trait à la gestion, nous avons conclu une entente avec le propriétaire de l'immeuble que nous occupons pour prendre possession de la totalité du premier étage à partir du 1^{er} janvier 2003. L'agrandissement de nos locaux était nécessaire compte tenu des besoins croissants du syndicat.

Voilà en bref les dossiers qui nous ont occupés cette année. Comme nous l'avions prévu, la période de transition s'avère longue et difficile, et elle est loin d'être terminée. Par contre, plusieurs membres, les nouveaux comme les anciens, ont mis l'épaule à la roue et participé aux divers comités de travail. Nous en sommes très heureux. Cette participation est non seulement la bienvenue, elle est nécessaire pour assurer l'intégration et une représentation adéquate de tous les membres. Il faut donc continuer en ce sens. ●

GILLES OLIVIER

Planificateur de la retraite
Depuis plus de 30 ans

*Fiducie de convention de retraite
à la Ville de Montréal*

Analyse de succession - Assurance-vie
R.E.E.R. - F.E.R.R. - Rentes
Produits financiers - Fonds mutuels

3535, ch. Queen Mary
Suite 570, Montréal
(Québec) H3V 1H8

Tél.: 731-7961
Rés.: 638-4223
Télec.: 731-9782

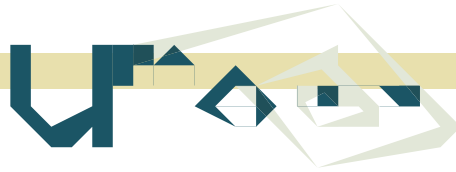
CENTRE DENTAIRE GINETTE MARTIN



GRAND OUVERT...SELON VOTRE HORAIRE

Dr GINETTE MARTIN, B.A., B.Sc., D.M.D.
Chirurgienne Dentiste

1037, St-Denis, Bureau 203, Montréal H2X 3H9
CHAMP-DE-MARS / BERRI-UQAM
Tél.: 284-1975
Fax: 284-1818



Campagne **défusionnaire** :

► **Enfin une vraie élection référendaire !** Plus question d'une souveraineté avec ou sans trait d'union, de beau risque, d'un fédéralisme renouvelé, flexible, rentable, asymétrique, Meech plus ou moins et des 41 gains de Charlottetown¹. Non. La seule question référendaire qui fera la manchette sera celle de la **défusion municipale**.

Aucun des trois partis ne désire s'empêtrer dans le débat fusion-défusion, mais tous savent que ce furoncle politique va s'incruster dans le paysage électoral. Qui plus est, tous les stratèges politiques se souviennent qu'en matière de référendum, l'expérience québécoise est... mettons *laborieuse*. L'enjeu véritable devient donc : comment libeller une question qui cimentera le *statu quo* municipal. Nos informateurs ont eu vent que certains *leaders* se font déjà aller la plume sur un projet de QUESTION DÉFUSIONNAIRE. Voyons-y voir !

PIERRE BOURQUE

Un vieux proverbe chinois dit qu'un jardinier ne meurt jamais, mais qu'il tige à nouveau quand on le met en terre. Notre ex-maire a donc préféré se greffer à l'ADQ, plutôt

que de rester enterré dans l'opposition.

Père spirituel du fusionnage et homme de visionnage, il ne fait aucun doute que Pierre Bourque a été traumatisé par le terrible diagnostic sur le « vote ethnique ». Il proposerait donc une question à même de séduire les communautés culturelles qu'il courtise inlassablement en vue de garantir la pérennité de la nouvelle ville :

Considérant que les habitants des nouvelles villes fusionnées se nourrissent de raviolis le lundi, de sushis le mardi, de tandoori le mercredi, de souvlakis le jeudi, de méchoui le vendredi et de poulet teriyaki le samedi;

Considérant qu'un peuple qui a inventé les mots gougoune, mounoune, pitoune, baboune et fougoune se fera toujours un plaisir d'accueillir des Pashtouns;

Considérant que les grandes villes du Québec doivent rester des terres d'accueil si elles ne veulent pas se métamorphoser en centres d'accueil;

Considérant qu'avec un nom pareil, René Angélil ne pourrait même pas envisager d'avoir l'idée de s'acheter un billet d'avion aux États-Unis, alors qu'ici, on s'en sacre qu'il s'envoie en l'air avec NOTRE Ceuline;

Ça vous tente-tu de faire des nouvelles villes fusionnées des lieux de métissage et de mélangeage où la liberté de faire du *ski-doo* en djellaba, de manger du sirop d'érable avec des baguettes, de *câler* un set carré en créole, d'étendre du Velveeta sur ses toasts avec un kirpan, d'ajouter des jalapeños dans la tourtière du lac Saint-Jean et de danser à la Calèche du sexe en burka transparent seraient des droits fondamentaux enchâssés dans la Loi des cités et villes... ou

bedon, de revenir aux anciennes bourgades peuplées de consanguins ne parlant même pas anglais où le sandwich au fromage jaune orange et le port de la ceinture fléchée seront obligatoires par décret des conseils municipaux ?

MARIO DUMONT

Le projet adéquiste est d'instaurer des villes en santé à deux vitesses et un virage à droite automatique. Une vraie nouvelle ville assurant sa permanence en abolissant celle de ses employés devrait être érigée sur des fondations d'affaires, sur un terrain privé, sans plancher d'emplois, sans filet social mur à mur, sans toit ni loi, pour permettre à la génération montante de graver l'échelle sociale et de constater que la baraque a été vidée et qu'elle ne nous appartient plus. Il est donc clair que Mario Dumont

la constitution de la question

serait davantage mobilisé par la rédaction d'une question défusionnaire qui garantirait que « l'argent » votera pour le maintien des structures municipales actuelles, mais avec les rajustements suivants :

Considérez-vous profitable et rentable, dans le contexte d'un partenariat d'affaires public-privé où les risques seront socialisés et les gains privatisés, de transformer les villes fusionnées en zones franches, d'en privatiser les services publics, d'y généraliser la sous-traitance, d'y éliminer les conventions collectives, d'en exploiter la main-d'oeuvre pour y établir, dans un environnement éminemment favorable à la mondialisation du libre-échange, notre assise économique de pénétration du marché des Amériques en vue d'instaurer dans le Québec urbain un véritable paradis fiscal ?

BERNARD LANDRY

Hors de question pour Bernard Landry de rouvrir le débat des fusions municipales... à moins que la question défusionnaire ne soit une chouette occasion

de mettre un peu de souveraineté du Québec dans la campagne électorale, ne serait-ce que pour refiler un os à ronger à l'aile pure et dure du PQ, ce qui nous donne :

Voulez-vous que les villes fusionnées soient défusionnées... à condition que ces nouvelles anciennes villes deviennent les premières parcelles territoriales indépendantes du Québec ?

Voilà qui devrait consolider la nouvelle Ville de Montréal, particulièrement à l'ouest du boulevard Saint-Laurent. Il se révèle cependant plus difficile de prévoir ce qu'il adviendra de la Ville de Saguenay...

JEAN CHAREST

Pratiquant un leadership de « navigation à vue », muni d'un gouvernail amovible et d'une boussole s'apparentant davantage à un ventilateur, le chef du PLQ éprouve plus de difficultés à disserter sur le sujet. Paradoxalement d'ailleurs puisqu'il est lui-même à la source de cet empoisonnant enjeu électoral. À tout le moins, c'est ce que nous

retenons du premier brouillon auquel nous avons eu accès :

Attendu que je me suis promis que je ne ferais plus de promesses quant à ma supposée promesse de tenir le référendum promis sur la défusion et que je tiens mes promesses bien que j'aie été mal cité;

Attendu que la très vaste majorité des Québécoises et des Québécois en ont ras le pompon et que même celles et ceux qui sont épilés se sentent le poil tout hérissé à la seule pensée que quelqu'un, quelque part, puisse même avoir un embryon, cloné ou non, d'idée de référendum;

Attendu que je rêve d'être Premier ministre du Canada, du Québec ou de n'importe où depuis trop longtemps;

Voulez-vous que le gouvernement, en toute bonne foi, fasse le vœu d'envisager l'éventualité possible de faire le serment de donner sa parole que le peuple aura l'assurance, selon les circonstances et selon toutes probabilités, que le sujet de la grosseur idéale des villes sera abordé, à l'Assemblée nationale ou à mon chalet, à un moment donné ou à un autre, et ce, lorsque les conditions gagnantes d'un tel débat auront été réunies ? ●

MONTRÉAL

MP PHOTO

DE L'ORDRE DANS LES FONCTIONS

Le syndicat travaille à l'appariement des fonctions professionnelles dans la nouvelle Ville. Il s'agit d'établir les points de convergence entre les fonctions professionnelles des anciennes municipalités de banlieue et celles attachées aux unités des cols blancs pour les intégrer dans la structure de classification des professionnels de l'ancienne Ville. Cette étape est préalable à l'harmonisation de nos conditions de travail. C'était un melting pot, mais nous commençons à y voir clair.

LISE LANGLAIS NOUS QUITTE

Lise Langlais, notre vaillante secrétaire au comité exécutif depuis plus de 10 ans, sera à la retraite au moment où vous lirez ces lignes. Une retraite somme toute passagère puisqu'elle travaillera à la Grande Bibliothèque jusqu'à la fin de 2003. Nous perdons une collègue appréciée de tous pour sa constance, sa rigueur et son sens de l'équité. Nous lui disons merci et bonne chance dans ses projets.

UN AUTRE DÉPART

Michel Reney, représentant de section au Développement économique et à l'Habitation, a pris sa retraite lui aussi. Nous sommes donc à la recherche d'un remplaçant pour cette section. De plus, nous cherchons toujours un représentant pour les arrondissements de l'ouest, c'est-à-dire Dorval, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pierrefonds, etc. Ceux et celles qui sont intéressés peuvent communiquer avec moi.

DES PROJETS DE FORMATION ?

Alors que les défis sont nombreux à la suite de la création de la nouvelle Ville, nous avons constaté que le programme de formation de la Ville comprend peu de cours pertinents pour les professionnels. Ces derniers doivent surtout compter sur leur propre initiative pour obtenir de la formation. Nous invitons les professionnels de

l'ancienne Ville à faire parvenir leurs projets au comité mixte de développement professionnel et de productivité qui reprendra bientôt ses activités.

SE RETIRER DU RÉGIME INDIVIDUEL D'ASSURANCES...

Récemment, la Ville a informé les professionnels de l'ancienne Ville qu'ils pouvaient se retirer du régime individuel d'assurances de soins médicaux et dentaires, à la condition d'être couverts par le régime de leur conjoint. Leur revenu imposable s'en trouverait diminué, mais leurs frais médicaux ne seraient plus remboursés en totalité (montant résiduel d'un premier remboursement). De plus, comme le paiement des assurances de ce groupe de professionnels se fait en vertu d'une contribution supplémentaire de 1 % du traitement à la caisse de retraite, il n'est pas certain qu'ils récupéreraient cette somme. C'est donc un pensez-y-bien.

UN SITE INTÉRESSANT

Nous avons découvert un site français intéressant www.lexisocial.com sur le monde du travail, notamment les conventions collectives, les lois et les tendances. On y trouve également une boîte à outils, des dossiers et un forum. Ce site a été ajouté aux hyperliens de notre site Internet.

RÉÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ

Il y a trois ans, le syndicat s'est donné une politique de solidarité selon laquelle il consacrait 1 % de son budget au soutien d'un organisme à vocation sociale. C'est le ROCIDEC, un regroupement d'organismes communautaires luttant contre le décrochage scolaire à Montréal qui a été choisi. Comme nous voulons donner la chance à d'autres organismes de bénéficier de notre appui, nous allons bientôt constituer un comité pour réévaluer notre politique de solidarité. Avis aux intéressés. ●



Syndicat des professionnelles
et professionnels municipaux
de Montréal

Rédactrice en chef

Carole Paquin

Collaborateurs

Jacques Boivin
Louis Alain Ferron
Laurent Lavigne
Michel Vézina
Révision linguistique
Marielle Delorme

Graphisme

Guyline Bérubé Design

Imprimé par

MP Photo

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale

Siège social :
281, rue Saint-Paul Est
bureau 101
Montréal (Qc) H2Y 1 H1
Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 844-3585
Adresse électronique :
sppmm@sppmm.org
Site Web : www.sppmm.org

COMITÉ EXÉCUTIF

Président

Michel Vézina

Secrétaire

Lise Langlais

Trésorière

Lucille Prud'homme

Vice-président

Louis-Alain Ferron

Vice-président

Laurent Lavigne

Vice-président Relations de travail

Alain Ruel

Vice-président Administration et Formation

Philippe Briand

Registraire

Alain Ruel